

GRUPE	M	4	FUNGICIDE
-------	---	---	-----------

RIDOMIL® GOLD/BRAVO® Duo^{MD}

FONGICIDE

USAGE AGRICOLE

Fongicide pour la suppression de l'alternariose, de la moisissure grise des fanes, du mildiou, du mildiou du tubercule et la répression de la pourriture aqueuse et de la pourriture rose de la pomme de terre

GARANTIE

Métalaxyl-M et isomère-S.....480g/L
Chlorothalonil.....500g/L

Le composant BRAVO de cet emballage double contient 0,01 % de benzisothiazolone-1,2 à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Cause de graves lésions aux yeux. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne pas réutiliser le contenant vide; voir les directives d'ÉLIMINATION fournies sur la présente étiquette.

AVERTISSEMENT**POISON**

AVERTISSEMENT : Cause de graves lésions aux yeux. Le fongicide BRAVO contenu dans cet emballage peut causer des réactions allergiques temporaires caractérisées par des rougeurs aux yeux, une légère irritation des bronches et des rougeurs ou une éruption sur les parties de la peau exposées.

N° D'HOMOLOGATION : **26443***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***CONTENU NET** : 8,83 L**Syngenta Canada, Inc.**

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique. En cas d'ingestion, la probabilité de dommages aux muqueuses peut contre-indiquer le recours au lavage gastrique. En cas de réaction allergique, l'utilisation d'antihistaminiques et de crèmes stéroïdes et/ou de stéroïdes systémiques est indiquée. Un contact avec les yeux peut nécessiter le recours à des soins ophtalmologiques spécialisés.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Porter des vêtements de protection complets (chemise à manches longues, pantalons longs, combinaison, gants résistant aux produits chimiques, bottes de caoutchouc) pour les opérations de mélange et de chargement et pendant le nettoyage ou la réparation de l'équipement. Porter un appareil respiratoire et des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau ou les étangs. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Ne pas appliquer s'il y a risque de ruissellement. Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Afin de limiter les risques pour l'environnement découlant de

l'utilisation de ce produit, ne pas l'utiliser sur les sols graveleux de texture grossière, sur les sols contenant moins de 2% de matières organiques, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface. Entreposer au frais, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Protéger de la chaleur excessive. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou la pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GRUPE	M	4	FUNGICIDE
-------	---	---	-----------

RIDOMIL® GOLD/BRAVO® Duo^{MD}

FONGICIDE

USAGE AGRICOLE

Fongicide pour la suppression de l'alternariose, de la moisissure grise des fanes, du mildiou, du mildiou du tubercule et la répression de la pourriture aqueuse et de la pourriture rose de la pomme de terre

GARANTIE

Métalaxyl-M et isomère-S.....480g/L
Chlorothalonil.....500g/L

Le composant BRAVO de cet emballage double contient 0,01 % de benzisothiazolone-1,2 à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Cause de graves lésions aux yeux. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne pas réutiliser le contenant vide; voir les directives d'ÉLIMINATION fournies sur la présente étiquette.

AVERTISSEMENT**POISON**

AVERTISSEMENT : Cause de graves lésions aux yeux. Le fongicide BRAVO contenu dans cet emballage peut causer des réactions allergiques temporaires caractérisées par des rougeurs aux yeux, une légère irritation des bronches et des rougeurs ou une éruption sur les parties de la peau exposées.

N° D'HOMOLOGATION : **26443***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***Syngenta Canada, inc.**

140 Research Lane, Research Park,
Guelph, Ontario
N1G 4Z3

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique. En cas d'ingestion, la probabilité de dommages aux muqueuses peut contre-indiquer le recours au lavage gastrique. En cas de réaction allergique, l'utilisation d'antihistaminiques et de crèmes stéroïdes et/ou de stéroïdes systémiques est indiquée. Un contact avec les yeux peut nécessiter le recours à des soins ophtalmologiques spécialisés.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Porter des vêtements de protection complets (chemise à manches longues, pantalons longs, combinaison, gants résistant aux produits chimiques, bottes de caoutchouc) pour les opérations de mélange et de chargement et pendant le nettoyage ou la réparation de l'équipement. Porter un appareil respiratoire et des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau ou les étangs. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Ne pas appliquer s'il y a risque de ruissellement. Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Afin de limiter les risques pour l'environnement découlant de l'utilisation de ce produit, ne pas l'utiliser sur les sols graveleux de texture grossière, sur les sols

contenant moins de 2% de matières organiques, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface. Entreposer au frais, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Protéger de la chaleur excessive. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou la pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo combine un fongicide systémique et un fongicide de contact. Il est conçu pour être utilisé dans le cadre d'un programme de prévention des maladies pour la suppression de l'alternariose, de la moisissure grise des fanes, du mildiou et du mildiou du tubercule et pour la répression de la pourriture aqueuse et de la pourriture rose dans les cultures de pommes de terre. Inverser lentement le contenant de fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo à plusieurs reprises avant de verser le produit dans le réservoir du pulvérisateur.

Ne pas mélanger le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo avec un défanant. Les défanants empêchent l'activité systémique du fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

L'expérience a démontré qu'il peut se développer des souches de *Phytophthora* résistantes au métalaxyl-M et isomères. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci endommagera la culture et provoquera des pertes de rendement au champ ou pendant l'entreposage. Étant donné qu'il est impossible de prévoir toute manifestation de résistance au produit, Syngenta Canada, inc. n'assume aucune responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures, au champ ou pendant l'entreposage, résultant de l'incapacité du fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo à supprimer les souches de *Phytophthora* résistantes. Si une maladie se déclare dans un champ traité, consulter immédiatement le spécialiste gouvernemental des maladies. Ne pas utiliser le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo pour la suppression des maladies dans les serres.

RENSEIGNEMENTS SUR LA PULVÉRISATION

1. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond à l'eau propre et le laisser égoutter avant et après avoir utilisé le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau propre.
3. Une fois le système d'agitation en marche, ajouter le nombre requis de bidons de fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo dans le réservoir. **NE TENTEZ PAS DE MESURER LE PRODUIT À PARTIR DE CE BIDON.** Il faut verser tout le contenu du bidon dans le réservoir du pulvérisateur, à défaut de quoi on obtiendra un mélange inadéquat.
4. Finir de remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau, tout en maintenant une agitation constante.

NOTE

Ne pas laisser reposer le contenu du réservoir pendant de longues périodes sans agitation. Si la pulvérisation est interrompue, bien agiter la solution à pulvériser avant de reprendre l'application.

ÉPANDAGE AU SOL – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture adéquate et uniforme.
2. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou moins.
3. Pour limiter la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond du réservoir.
4. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
5. Pour l'épandage au sol, ne pas appliquer à moins de 15 mètres des plans d'eau de surface. Respecter également toute zone tampon prescrite par la réglementation provinciale si elle est supérieure à la distance minimale précisée ci-dessus.

ÉPANDAGE AÉRIEN – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Appliquer uniquement à raison d'un bidon pour 4 hectares (10 acres). Pour toute question, appeler le fabricant au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
4. Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo dans au moins 50 litres d'eau à l'hectare.
5. Pour obtenir une couverture complète et un épandage uniforme du produit et pour limiter la dérive du brouillard de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et que la vitesse des vents est faible.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux Connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada, Module Pulvérisation et Tronc commun* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.
3. Ne pas épandre de pesticides sur les plans d'eau. Éviter que la dérive du brouillard de pulvérisation n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Pour l'application par avion, une zone tampon de 100 mètres est requise entre les champs à traiter et les plans d'eau de surface. Respecter également toute zone tampon prescrite par la réglementation provinciale si elle est supérieure à la distance minimale précisée ci-dessus.
4. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Régler les buses de façon à obtenir des gouttelettes de 200 à 400 microns.
5. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation.
6. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou, encore, d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

1. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
2. Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des vêtements de protection complets (chemise à manches longues, pantalons longs, combinaison, gants résistant aux produits chimiques, bottes de caoutchouc) pour les opérations de mélange et de chargement et pendant le nettoyage ou la réparation de l'équipement; un appareil respiratoire, des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial doivent être portés pendant le mélange et le chargement du produit.
4. Tout le personnel sur place doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

MODE D'EMPLOI

NE PAS FAIRE PLUS DE TROIS APPLICATIONS DE fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo PAR SAISON, PEU IMPORTE LA MALADIE À TRAITER.

ALTERNARIOSE, MOISSURE GRISE DES FANES, MILDIOU, MILDIOU DU TUBERCULE, POURRITURE AQUEUSE ET POURRITURE ROSE

Il est recommandé d'utiliser le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo dans le cadre d'un programme intégré de prévention des maladies.

Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo à raison d'un bidon aux 4 hectares (10 acres). Dans le cas d'un épandage au sol, appliquer dans suffisamment d'eau pour bien humecter le feuillage. Le volume de pulvérisation peut varier de 225 à 1 600 litres à l'hectare, selon la quantité de feuillage. Dans le cas de l'épandage aérien, appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo dans au moins 50 litres d'eau à l'hectare. Commencer les applications tôt dans la saison si les conditions sont favorables au développement des maladies (avant l'infection) – le premier traitement doit être fait au plus tard lorsque les feuilles des plants commencent à se toucher dans un même rang de pommes de terre. Faire un 2^e et un 3^e traitement avec le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo selon des intervalles de 14 jours. On doit appliquer un fongicide de contact homologué, à la dose d'emploi recommandée, 7 jours après chaque application de fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo. Après le dernier traitement avec le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo, appliquer un fongicide de contact homologué, à la dose et aux intervalles recommandés, jusqu'à la fin de la saison. La présence d'un trop grand nombre de meurtrissures ou de lésions infligées pendant la récolte réduit la subérisation et accroît le risque de maladies pendant l'entreposage. Consulter le spécialiste des pommes de terre de la région pour connaître les prévisions concernant les maladies et obtenir des précisions quant à la maturité des fanes.

NOTE : Si le traitement au fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo est effectué pour la suppression de maladies foliaires, les applications additionnelles recommandées pour la suppression des maladies des tubercules ne sont pas requises.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo, fongicide du groupe 4 et du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo et à d'autres fongicides du groupe 4 et du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo ou les fongicides du groupe 4 et du groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'effectuer plus que 3 (trois) pulvérisations consécutives avec le fongicide RIDOMIL GOLD/BRAVO Duo ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de la compagnie au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))